

Poste proposé : Assistant Spécialiste à Temps Partagé (ASTP)
Spécialité : PHARMACIE HOSPITALIERE
THEME : PHARMACIE CLINIQUE GERIATRIQUE

Entre :

Structure 1 : CH INTERCOMMUNAL DE LA LAUTER DE WISSEMBOURG (CHIL)

Service de rattachement : PHARMACIE

Chef du service : DR ESTELLE WERLING

Composition équipe actuelle : 2 PRATICIENS HOSPITALIERS, 1 ASTP AVEC LE CHDB

Quotité : 50%

Structure 2 : CH DEPARTEMENTAL DE BISCHWILLER (CHDB)

Service de rattachement : PHARMACIE

Chef du service : DR MOHAMED EL AATMANI

Composition équipe actuelle : 2 PRATICIENS HOSPITALIERS, 1 ASTP AVEC LE CHIL

Quotité : 50%

Qu'est-ce qu'un poste d'Assistant Spécialiste à Temps Partagé (ASTP) ?

Le dispositif d'assistant spécialiste à temps partagé est un des leviers au soutien de la démographie médicale sur le territoire du Grand-Est. Ce dispositif permet à des jeunes diplômés, en post-internat de parfaire leur formation de la manière la plus ouverte possible en occupant des postes partagés sur la base de la signature d'une convention d'une durée de deux ans.

Ouverts à toutes les spécialités médicales, les postes d'ASTP doivent permettre aux différents acteurs du territoire de répondre :

- aux actions de coopération dans lesquelles ils peuvent se trouver engagés,
- aux projets médicaux partagés des Groupements Hospitaliers de Territoires devant notamment traduire les objectifs du Projet Régional de Santé,
- et au-delà aux projets de Santé de la Région Grand-Est.
- Initialement conçu pour des partages de postes inter-établissements hospitaliers, il se trouve désormais étendu au secteur ambulatoire afin de favoriser l'exercice mixte partagé entre le secteur hospitalier et le secteur ambulatoire

De manière concrète, ce dispositif favorise l'exercice partagé sur un territoire et l'installation des médecins en Région Grand-Est. Destiné à soutenir la coopération territoriale et médicale ainsi que la participation des jeunes médecins à l'encadrement d'internes et d'étudiants en santé, il tend à aider à la constitution de véritables équipes professionnelles de territoire.

L'engagement de l'ARS Grand Est : financement à 100% du coût annuel brut chargé, pour la durée des 2 ans, auquel s'ajoute le financement à 100% des coûts afférents à la Prime d'Exercice Territorial dues aux ASTP.

- Etre en post-internat (maximum 4 ans après l'obtention du diplôme d'Etat, soit le DES)
- Avoir soutenu sa thèse

- Etre inscrit à l'Ordre des Pharmaciens + N°RPPS pour une prise de poste au 1er novembre 2021

Spécialité concernée : PHARMACIE HOSPITALIERE

Descriptif / Missions :

Les centres hospitaliers de Wissembourg et Bischwiller sont en direction commune. Chaque établissement dispose de sa propre PUI.

Le projet consiste à développer et consolider la pharmacie clinique et l'analyse pharmaceutique des prescriptions, afin de proposer une véritable expertise pharmaceutique gériatrique aux équipes médicales des deux établissements.

Le projet s'inscrit :

- D'une part dans le Projet Médico-Soignant Commun (PMSC) du CHIL et fait suite au Décret relatif aux PUI du 21 mai 2019, à savoir :
 - Poursuivre la conciliation médicamenteuse d'entrée dans les services de soins
 - Démarrer un travail de convergence vers un livret thérapeutique commun entre les trois PUI de la direction commune CHH-CHIL-CHDB
 - Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'une PDA automatisée au CHIL
- D'autre part, le poste proposé s'inscrit dans le cadre du projet médico-soignant 2020-2024 du CHDB, sur les volets :
 - Déployer la conciliation médicamenteuse d'entrée et de sortie dans les services de soins et évaluer la pertinence des prescriptions, dans son action : Développer l'expertise pharmaceutique clinique des prescriptions
 - Mutualiser les activités pharmaceutiques entre les trois PUI de la direction commune, dans son action : Démarrer un travail de convergence vers un livret thérapeutique commun CHH-CHIL-CHDB

Le candidat devra évaluer la faisabilité de la mise en œuvre de ces deux projets.

Ses missions seront :

- Sécuriser et harmoniser les pratiques de préparation des doses administrées (PDA) entre les 2 établissements
- Profiter de l'expérience acquise au CHDB (qui bénéficie d'une PDA automatisée) pour réaliser une étude de faisabilité de la mise en place d'une PDA automatisée au CHIL
- Faire converger les livrets du médicament des 2 établissements
- Etablir une liste des médicaments inappropriés chez le sujet âgé, selon les médicaments référencés dans les 2 établissements
- Proposer une adaptation optimale des prescriptions aux troubles de la déglutition des patients/résidents
- Définir les indicateurs de suivi des activités

Liens avec le projet médical partagé du GHT de rattachement :

La filière pharmacie s'est, entre autres, engagée à porter les projets suivants :

- Travailler sur une convergence progressive du livret thérapeutique et accompagner le changement de la politique d'achat
- Développer un programme de dispensation nominative territoriale
- Développer, renforcer la pharmacie clinique
- Etudier les opportunités de mutualisation et/ou coopération sur certaines activités pharmaceutiques.

Contexte :

➤ PUI du CHIL :

Le CHIL est un établissement de type MCO qui dispose d'un grand pôle gériatrique composé de six EHPAD. La PUI du CHIL a mis en place une activité de conciliation médicamenteuse à l'admission des patients dans le plus grand des deux services de médecine polyvalente (patients relevant majoritairement de la gériatrie), grâce au recrutement d'un assistant partagé entre le CHIL et le CHDB (contrat de deux ans 2019-2021). Au CHIL les prescriptions médicales sont totalement informatisées dans le secteur sanitaire et partiellement informatisées dans le secteur médico-social. Les prescriptions sont validées par les pharmaciens sur critères de priorisation dans le secteur sanitaire et de façon systématique dans le secteur médico-social. Cependant l'effectif pharmaceutique actuel ne permet pas :

- d'optimiser les prestations pharmaceutiques notamment pour les patients relevant de la gériatrie, que ce soit en court séjour ou en EHPAD
- d'étendre la conciliation médicamenteuse à d'autres services de soins.

➤ PUI du CHDB :

Le CHDB accueille majoritairement des patients gériatriques. La PUI du CHDB a mis en place une activité de conciliation médicamenteuse à l'admission des patients en service de court séjour gériatrique, grâce au recrutement d'un assistant partagé entre le CHIL et le CHDB (contrat de deux ans 2019-2021). Au CHDB les prescriptions médicales sont informatisées et validées par les pharmaciens. Néanmoins l'effectif pharmaceutique actuel ne permet pas d'optimiser les prestations pharmaceutiques fournies afin de proposer aux prescripteurs une véritable expertise pharmaceutique gériatrique au quotidien, ni d'étendre la conciliation à d'autres services de soins, ni à développer la conciliation de sortie.

La mise en œuvre de ce projet est encouragée par Direction commune des établissements. Les distances entre les établissements sont également en cohérence avec le projet.

Présentation des établissements

Nombre de lits et places (données 2019) :

	CHIL	CHDB
MCO	102	54
SSR	37	64
USLD	0	104
EHPAD	369	461
Autres (SSIDPA ...)	105	235

Effectifs PUI (Pharmacie – Stérilisation) en ETP :

	CHIL	CHDB

Praticiens Hospitaliers	2	2
Assistant	0.5 ASTP CHIL/CHDB (jusqu'au 30/10/2021)	0.5 ASTP CHIL/CHDB (jusqu'au 30/10/2021)
Cadre de Santé	0.2	1
Préparateurs	5	4.3 à la Pharmacie 3.5 à l'automate 2.2 dans les services
Secrétaires	0.75	1
AEQ/ASH	0.25	0.5
Magasiniers/coursiers	0.5	0.5
Agents de stérilisation (AEQ/OP/AS)	1.5	0

Modalités d'organisation de l'activité / du poste :

La répartition proposée est la suivante :

- 50% du temps pour le CHIL (2 ou 3 journées complètes – 1 semaine sur 2)
- 50% du temps pour le CHDB (2 ou 3 journées complètes – 1 semaine sur 2)

Les journées seront définies par les 2 Pharmaciens en charge de la gérance des PUI, en concertation avec le candidat.

Personnes à contacter :

Pour plus d'informations :

Dr Mohamed EL AATMANI

Pharmacien Chef de Service

Centre Hospitalier de Bischwiller

17, Route de Strasbourg

67240 Bischwiller

Tél : 03.88.80.22.28 / Fax : 03.88.80.22.85

melaatmani@ch-bischwiller.fr

Pour postuler :

Merci d'adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation) à la Direction des Affaires Médicales

Contact :

Tél : 03.88.14.37.00

Mail : dam@ch-haguenu.fr

Pour plus de renseignement sur le dispositif ASTP, vous pouvez contacter l'ARS Grand Est, Direction de la Stratégie, Département Ressources Humaines en Santé : ars-grandest-rh-en-sante@ars.sante.fr